

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 20

Procurations : 9

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/6/3

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine

Absents excusés

ACHARD Liliane, BETTI Alain, BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, VANDENABEELE Magali

Procurations

Madame ACHARD Liliane donne procuration à Madame BAILLE Juliette  
Monsieur BETTI Alain donne procuration à Madame SAUNIER Clémence  
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Monsieur BOREL Christian  
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame SPOZIO Christine  
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël  
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François  
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Madame DURIF Marlène  
Monsieur SARRET Jean donne procuration à Monsieur CESTER Francis  
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable aux Casses Viverts Bas sur la commune de La Bâtie-Neuve**

Dans une volonté de gestion durable du service « eau potable » et afin de pouvoir mettre en place une vraie stratégie de renouvellement, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a repris en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence eau potable de la commune de La Bâtie-Neuve qui avait réalisé la mise à jour de son schéma directeur d'eau potable.

Les conclusions du schéma directeur mettent en avant la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable sur le secteur des casses viverts bas, de la commune de La Bâtie-Neuve.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, il est proposé le plan de financement suivant pour mener à bien ce projet :

Travaux	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant HT
Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le secteur des casses viverts bas sur la commune de La Bâtie-Neuve	55 000 €	66 000 €	Agence de l'eau 50%	27 700 €
			Département 05 20%	11 000 €
			Autofinancement 30%	16 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu ;
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget ;
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes-Alpes ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de  
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 juillet 2024

Et de la publication, le 11 juillet 2024

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*